



PRUDENCE

En traversant les pâturages



Chers éleveurs/chères éleveuses,

Nous avons constaté une augmentation des accidents avec des animaux, dans les fermes et sur les pâturages traversés par des chemins de randonnée pédestre. Les chiens de ferme, eux aussi, effraient fréquemment les randonneurs. Veuillez respecter les points suivants pour éviter tout incident et adressez-vous en cas de problèmes aux organisations citées plus bas.

Merci de votre coopération !

Mesures de prudence pour l'élevage bovin

- Installer des clôtures fonctionnelles et adaptées
- Exclure les animaux agressifs
- Ne mettre en pâture que les animaux paisibles et discrets
- Intensifier le contact avec les animaux lors des soins
- Si possible délimiter les chemins de randonnée pédestre par des clôtures
- Ne pas utiliser les pâturages fortement fréquentés pendant les périodes d'affluence (considérer notamment la période des vacances)
- Garder les animaux vèlant dans les pâturages non empruntés
- Mettre des clarines aux animaux
- Prendre contact avec le service cantonal des chemins de randonnée pédestre (adresse disponible à la Fédération Suisse de Tourisme Pédestre FSTP)
- Mesures secondaires :
 - Installer des pancartes d'information «Vaches nourrices» (à commander auprès du SPAA)
 - Pour les pâturages abritant des taureaux, toujours installer la pancarte correspondante (à commander auprès du SPAA)
 - Contrôler l'assurance responsabilité civile



Mesures de prudence en présence de chiens de ferme

- Ne laisser libres que les chiens dociles sans instinct de défense marqué
- Installer une pancarte «Attention au chien»

**ATTENTION
au
CHIEN**

En cas d'incident ...

- Garder son calme
- Apporter les premiers secours et alerter éventuellement l'ambulance ou la REGA
- Signaler les accidents graves à la police et le cas échéant au SPAA

Police ☎ 117	Services sanitaires ☎ 144	REGA ☎ 1414
------------------------	-------------------------------------	-----------------------

En juin 2006